



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 22 octobre 2020 — N° 135

**Président de l'Assemblée nationale :
M. François Paradis**

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Lafrenière (Vachon) fait une déclaration afin de souligner le travail de Mme Isabelle Caron et de l'équipe du CHSLD Henriette-Céré.

Mme Montpetit (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de souligner la Semaine nationale de l'action communautaire autonome.

Mme Isabelle (Huntingdon) fait une déclaration afin de remercier Mme Sylvie Boyer, présidente et fondatrice de l'organisme Vents d'espoir de la vallée du Saint-Laurent.

M. Lemieux (Saint-Jean) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Margot Phaneuf pour sa contribution dans le domaine de la pratique des soins infirmiers.

22 octobre 2020

M. Leduc (Hochelaga-Maisonneuve) fait une déclaration afin de rendre hommage aux organismes oeuvrant auprès des personnes en situation d'itinérance au campement de la rue Notre-Dame.

Mme Grondin (Argenteuil) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Gisèle Bernatchez et à M. Émilien Bernatchez pour leur engagement bénévole et communautaire.

M. LeBel (Rimouski) fait une déclaration afin de féliciter M. Alexis Lafrenière pour son repêchage par la Ligue nationale de hockey.

M. Simard (Montmorency) fait une déclaration afin de souligner le 100^e anniversaire du Cercle de fermières Beauport, le 70^e anniversaire du Cercle de fermières Sainte-Brigitte-de-Laval et le 50^e anniversaire du Cercle de fermières Montmorency.

M. Lacombe (Papineau) fait une déclaration afin de féliciter le jeune William Bullock, auteur d'une biographie portant sur l'ex-hockeyeur Stéphane Richer.

À 9 h 50, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 02.

22 octobre 2020

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 70 Loi visant à protéger les personnes contre les thérapies de conversion dispensées pour changer leur orientation sexuelle, leur identité de genre ou leur expression de genre

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **529** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 70.

M. Bonnardel, ministre des Transports, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 71 Loi sur les véhicules hors route

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

22 octobre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **530** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 71.

Mme Fournier (Marie-Victorin) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 693 Loi modifiant la Loi électorale afin de prévenir et de combattre les violences à caractère sexuel dans le cadre des activités politiques

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **531** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 693.

Dépôts de documents

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, au nom Mme Proulx, ministre du Tourisme, dépose :

Le rapport annuel 2019 du Parc olympique;

(Dépôt n° 2006-20201022)

22 octobre 2020

Le rapport annuel 2019-2020 de la Société du Palais des congrès de Montréal;
(Dépôt n° 2007-20201022)

Le Rapport annuel d'activités 2019-2020 de la Société du Centre des congrès de Québec.
(Dépôt n° 2008-20201022)

Puis, il dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 mars 2020 par M. Marissal (Rosemont) concernant la révision des politiques et décrets relatifs aux bonis, aux primes et à la rémunération dans le secteur public et parapublic;
(Dépôt n° 2009-20201022)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 12 mars 2020 par Mme Lecours (Les Plaines) concernant le maintien de l'heure avancée de manière permanente;
(Dépôt n° 2010-20201022)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 9 juin 2020 par M. Ouellette (Chomedey) concernant l'achat local de livres pour les bibliothèques et les écoles québécoises.
(Dépôt n° 2011-20201022)

Dépôts de pétitions

M. Ouellet (René-Lévesque) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 450 citoyens et citoyennes du Québec, concernant la gratuité des mesures de protection contre la fraude et le vol d'identité.

(Dépôt n° 2012-20201022)

22 octobre 2020

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 5^e action internationale de la Marche mondiale des femmes qui mobilise les féministes et leurs alliés dans la lutte pour l'égalité entre les femmes et les hommes, entre les femmes elles-mêmes, et entre les peuples;

QU'elle reconnaisse le leadership des femmes du Québec qui ont initié, il y a maintenant 20 ans, ce mouvement féministe international visant à éliminer les causes de la pauvreté et de la violence envers les femmes ici comme ailleurs;

QU'elle reconnaisse que la Charte mondiale des femmes pour l'humanité rédigée en 2005 par les militantes de la Marche mondiale des femmes se fonde sur les valeurs d'égalité, de liberté, de solidarité, de justice et de paix;

QU'elle souligne que la pandémie de COVID-19 a mis en évidence la persistance des inégalités hommes-femmes et de la précarité économique et sociale des femmes, en dépit de leur présence majoritaire dans les services essentiels;

QU'elle rappelle l'importance que les femmes soient parties prenantes des décisions quant aux initiatives de relance économique;

22 octobre 2020

QU'elle affirme l'importance que la réponse à la crise sanitaire et économique actuelle permette de poursuivre les efforts afin d'atteindre enfin l'égalité effective pour toutes les femmes au Québec;

QUE l'Assemblée nationale demande au gouvernement du Québec, dans le cadre de ses négociations actuelles avec ses travailleuses et travailleurs, de prendre tous les moyens pour faire en sorte que les prochaines conventions collectives dans le secteur public contribuent à la réduction des inégalités économiques entre les femmes et les hommes du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 532 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Arseneau (Îles-de-la-Madeleine), conjointement avec Mme Montpetit (Maurice-Richard), M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition et Mme Fournier (Marie-Victorin), présente une motion concernant la liste des cas confirmés de COVID-19 et des décès par CHSLD; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

22 octobre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeois), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale rappelle que la langue officielle de l'État québécois est le français;

QU'elle réitère que l'État doit être exemplaire en matière de langue française, notamment au niveau municipal;

QU'elle souligne que Montréal est la métropole du Québec;

QU'elle insiste sur le fait que la charte de la Ville énonce que Montréal est une ville de langue française;

QU'elle prenne acte que 10 arrondissements sur 19 de la Ville de Montréal, ainsi que la ville-centre, n'ont toujours pas obtenu leur certificat de conformité à la Charte de la langue française;

En conséquence, l'Assemblée nationale demande à la Ville de Montréal ainsi qu'aux arrondissements de se conformer dans les plus brefs délais.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 533 en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

22 octobre 2020

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et Mme Fournier (Marie-Victorin), propose :

QUE l'Assemblée nationale réaffirme son appui indéfectible à la liberté académique;

QU'elle souligne qu'il est essentiel que les établissements d'enseignement soient des lieux d'échange et d'analyse sur les phénomènes sociaux qui ont forgé l'époque contemporaine, même s'ils sont inconfortables;

QU'elle rappelle que cette liberté académique s'applique aux professeurs, chargés de cours, enseignants et aux chercheurs comme aux élèves et aux étudiants;

QU'elle rappelle le devoir des directions des établissements de créer et de maintenir des lieux d'échanges exempts d'intimidation et de violence;

QU'elle rappelle que la lutte au racisme et à la discrimination nécessite la tenue de débats sensibles, notamment sur l'utilisation de certains termes blessants ayant un lourd passé historique, et que ces débats doivent se faire en valorisant les voix des personnes marginalisées;

QU'elle invite le gouvernement et les directions d'établissements à tout mettre en œuvre pour améliorer l'accessibilité aux établissements d'enseignement pour les Québécois et Québécoises de tous les milieux et de toutes les origines, notamment les Québécois et Québécoises racisés et les Autochtones, et ce pour la communauté étudiante, comme pour le corps professoral et le personnel;

Et enfin, qu'elle souligne la contribution majeure des universités du Québec à la création et à la transmission des connaissances, notamment sur la scène internationale.

22 octobre 2020

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **534** en annexe)

Pour : **120** Contre : **0** Abstention : **0**

Avis touchant les travaux des commissions

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 52, Loi visant à renforcer le régime d'examen des plaintes du réseau de la santé et des services sociaux notamment pour les usagers qui reçoivent des services des établissements privés.

Et du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 143 du Règlement, il convoque :

- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 65, Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 66, Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure;

22 octobre 2020

- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions.

M. le président donne l'avis suivant :

- la Commission spéciale sur l'exploitation sexuelle des mineurs se réunira en séance de travail afin d'organiser les travaux de la Commission.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. le président informe l'Assemblée que, le vendredi 30 octobre 2020, M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) s'adressera à M. Carmant, ministre délégué à la Santé et aux Services sociaux, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « La nécessité d'une couverture publique des soins de santé mentale au Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 26, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 37.

22 octobre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption

Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 45, Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef, soit adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 12 h 34, M. le président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 12 h 44.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 535 en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 45 est adopté.

M. Girard, ministre des Finances, propose que le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

22 octobre 2020

À 12 h 59, M. le président suspend les travaux pour quelques instants.

Débats de fin de séance

À 13 h 03, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Rizqy (Saint-Laurent) à M. Roberge, ministre de l'Éducation, portant sur le sujet suivant : « la nécessité de tests de dépistage rapides dans les écoles du Québec »;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Nadeau-Dubois, leader du deuxième groupe d'opposition, à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « le plan du gouvernement en matière de santé mentale ». M. Caire, ministre délégué à la Transformation numérique gouvernementale, remplace le ministre pour ce débat;
- le troisième, sur une question adressée par Mme Sauvé (Fabre) à M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, portant sur le sujet suivant : « l'incapacité du gouvernement caquiste de faire respecter sa directive sur les tests de dépistages de la COVID-19 dans les CHSLD ». Mme Blais, ministre responsable des Aînés et des Proches aidants, remplace le ministre pour ce débat.

À 13 h 38, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 heures.

22 octobre 2020

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Girard, ministre des Finances, proposant que le projet de loi n° 53, Loi sur les agents d'évaluation du crédit, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; à 15 h 38, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020.

Les travaux reprennent à 15 h 40.

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **536** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

En conséquence, le projet de loi n° 53 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 51, Loi visant principalement à améliorer la flexibilité du régime d'assurance parentale afin de favoriser la conciliation famille-travail, ainsi que l'amendement transmis par M. Derraji (Nelligan).

22 octobre 2020

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement proposé par M. Derraji (Nelligan) est mis aux voix.

Du consentement de l'Assemblée, M. Picard, premier vice-président, procède à la lecture de l'amendement de M. Derraji (Nelligan).

Est d'abord mis au voix l'amendement proposé par M. Derraji (Nelligan) à l'article 5; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

L'amendement est rejeté par le vote suivant :

(Vote n° **537** en annexe)

Pour : **46** Contre : **73** Abstention : **0**

Est ensuite mis aux voix le rapport de la Commission de l'économie et du travail; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **538** en annexe)

Pour : **121** Contre : **0** Abstention : **0**

M. Caire, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mardi 27 octobre 2020, à 13 h 40.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 20 octobre 2020, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

22 octobre 2020

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **539** en annexe)

Pour : **119** Contre : **0** Abstention : **0**

À 17 h 02, M. Picard, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mardi 27 octobre 2020, à 13 h 40.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le jeudi 22 octobre 2020, à 14 h 15, au cabinet du lieutenant-gouverneur, en présence de M. Charette, ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de M. Julien, ministre de l'Énergie et des Ressources naturelles, et de M. Campeau (Bourget), les représentants du premier ministre, et de Mme Beauregard, directrice de la séance et de la procédure parlementaire et représentante du secrétaire général, il a plu à l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants :

- n° 44 Loi visant principalement la gouvernance efficace de la lutte contre les changements climatiques et à favoriser l'électrification;
- n° 45 Loi concernant principalement la nomination et le mandat des coroners et du coroner en chef

Le Président

FRANÇOIS PARADIS

22 octobre 2020

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre de la Justice :

(Vote n° 529)

POUR – 120

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Champlain)	(Berthier)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Barrette (PLQ)	Fournier (IND)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bélanger (CAQ)	Gaudreault (PQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Girard (CAQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
(Prévost)	Girard (CAQ)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	(Groulx)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Abitibi-Ouest)	Girault (CAQ)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Bonnardel (CAQ)	Groncin (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guilbault (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Boutin (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hébert (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Caire (CAQ)	Hivon (PQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jeanotte (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Charest (CAQ)	Julien (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Kelley (PLQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Chassé (CAQ)	Labrie (QS)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup- Témiscouata)
Ciccone (PLQ)	Lacombe (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
David (PLQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
Dorion (QS)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dubé (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	

22 octobre 2020

Sur la motion de M. Bonnardel, ministre des Transports :

(Vote n° 530)

(Identique au vote n° 529)

Sur la motion de Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 531)

(Identique au vote n° 529)

Sur la motion de Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, conjointement avec Mme Anglade, cheffe de l'opposition officielle, Mme Perry Mélançon (Gaspé) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 532)

(Identique au vote n° 529)

Sur la motion de M. Jolin-Barrette, ministre responsable de la Langue française, conjointement avec Mme David (Marguerite-Bourgeoys), Mme Ghazal (Mercier), M. Bérubé, chef du troisième groupe d'opposition, et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 533)

(Identique au vote n° 529)

Sur la motion de Mme St-Pierre (Acadie), conjointement avec Mme McCann, ministre de l'Enseignement supérieur, Mme Massé, cheffe du deuxième groupe d'opposition, M. Roy (Bonaventure) et Mme Fournier (Marie-Victorin) :

(Vote n° 534)

(Identique au vote n° 529)

22 octobre 2020

Sur la motion de Mme Guilbault, ministre de la Sécurité publique :

(Vote n° 535)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

22 octobre 2020

Sur la motion de M. Girard, ministre des Finances :

(Vote n° 536)

(Identique au vote n° 535)

22 octobre 2020

Sur l'amendement proposé par M. Derraji (Nelligan) à l'article 5 :

(Vote n° 537)

POUR - 46

Anglade (PLQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Rotiroti (PLQ)
Arcand (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rousselle (PLQ)
Arseneau (PQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Roy (PQ)
Barrette (PLQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	(Bonaventure)
Benjamin (PLQ)	Hivon (PQ)	Montpetit (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Bérubé (PQ)	Kelley (PLQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Labrie (QS)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	LeBel (PQ)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
Ciccone (PLQ)	(Rimouski)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Richard (PQ)	
Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Rizqy (PLQ)	
Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Robitaille (PLQ)	

CONTRE - 73

Allaire (CAQ)	Dubé (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)
Asselin (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)
Bachand (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	(Côte-du-Sud)
Bélanger (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)
Blais (CAQ)	Foster (CAQ)	Lavallée (CAQ)	(Berthier)
(Prévost)	Girard (CAQ)	LeBel (CAQ)	Provençal (CAQ)
Blais (CAQ)	(Lac-Saint-Jean)	(Champlain)	Reid (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Girard (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roberge (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	(Groulx)	(Lotbinière-Frontenac)	Rouleau (CAQ)
Boulet (CAQ)	Girault (CAQ)	Lecours (CAQ)	Roy (CAQ)
Boutin (CAQ)	Grondin (CAQ)	(Les Plaines)	(Montarville)
Bussière (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Samson (CAQ)
Caire (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Legault (CAQ)	Schneeberger (CAQ)
Campeau (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemay (CAQ)	Simard (CAQ)
Carmant (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Skeete (CAQ)
Caron (CAQ)	Jacques (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Charest (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	(Chapleau)	(Laviolette-Saint-Maurice)
Charette (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Chassé (CAQ)	Julien (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassin (CAQ)	Lachance (CAQ)	Martel (CAQ)	Thouin (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Lacombe (CAQ)	McCann (CAQ)	Tremblay (CAQ)
Dansereau (CAQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
		(Soulanges)	

22 octobre 2020

Sur le rapport de la Commission de l'économie et du travail :

(Vote n° 538)

POUR - 121

Allaire (CAQ)	Émond (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Foster (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Fournier (IND)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélangier (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Cicccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Ouellette (IND)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Picard (CAQ)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	(Soulanges)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Polo (PLQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	Proulx (CAQ)	
Dufour (CAQ)	(Rimouski)	(Côte-du-Sud)	

22 octobre 2020

Sur la motion de M. Caire, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 539)

POUR - 119

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Champlain)	(Berthier)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (PQ)
(Prévost)	(Groulx)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	Gronin (CAQ)	(Chauveau)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Samson (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	(Chapleau)	Sauvé (PLQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Schneeberger (CAQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Marissal (QS)	Simard (CAQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Martel (CAQ)	Skeete (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Massé (QS)	St-Pierre (PLQ)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	McCann (CAQ)	Tanguay (PLQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Melançon (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Ménard (PLQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Montpetit (PLQ)	Tardif (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Nichols (PLQ)	Thériault (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Ouellet (PQ)	Thouin (CAQ)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Tremblay (CAQ)
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Picard (CAQ)	Weil (PLQ)
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	(Soulanges)	Zanetti (QS)
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Polo (PLQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dubé (CAQ)	LeBel (PQ)	(Côte-du-Sud)	
	(Rimouski)		